



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

Page 1 sur 5

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE REUNION TELEPHONIQUE DU 01/03/2023

Présents : Mmes Colette DAUDIER, Marie-Hélène DEJEAN, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Mrs Gérard BERNIER, Michel BONNET et Jean-Louis JACOPS.

Absente excusée : Mme Danielle CACARD.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Approbation CR de réunion du 25/01/2023 :

Le compte-rendu préparé par le secrétaire général est approuvé par les membres du comité, après de légères modifications de forme.

2 – Point sur le nombre d'adhérents 2023 :

Au 01/03/2023, 642 adhésions ont été enregistrées.

3 – Cartes de membres :

L'envoi des cartes de membres sera demandé à M. Olivier MASSOT par Jocelyne SCHOEN pour les adhérents ayant cotisé entre le 11/01/2023 et le 31/03/2023

4 – Concours photo août 2022 :

Le choix définitif des membres du comité présents, réalisé sur les photos sélectionnées lors de l'envoi précédent, a nécessité 2 tours de vote.

Les 5 ayant obtenu le plus de votes sont celles numérotées : 8, 4, 41, 24 et 46.

5 – Remplacement du délégué PACA CORSE :

La présidente a reçu 3 candidatures par message électronique, émanant de :

A – M. COLOMER Sylvain, le 10/02/2023.

B – M. JACQUEL Jérôme, le 12/02/2023.

C – Mme HEYNARD FEDELI Angélique, le 15/02/2023.

L'appel à candidature précisait : « Nous invitons tout adhérent de cette délégation intéressé par ce poste à envoyer sa candidature accompagnée d'une lettre de motivation **avant** le 15 février 2023 (cachet de la poste faisant foi) ».

La candidature de Mme HEYNARD FEDELI, arrivée hors délais, ne peut être prise en compte.

Le comité, à la majorité, estimant l'implication importante et bénéfique depuis plusieurs années de M. COLOMER pour la race Teckel, le CAT et la délégation dont il est adhérent, entérine sa nomination au poste de délégué PACA-CORSE.

Jocelyne SCHOEN informera rapidement, par message électronique, M. COLOMER de sa nomination, suivi d'un courrier officiel.

Le trésorier instruira le dossier du nouveau délégué pour sa prise en compte par notre banque LCL.

Jocelyne SCHOEN informera, par courrier, les 2 autres candidats des suites données à leur candidature.

6 – Candidature VALLÉE DU RHÔNE :

M. QUIMBRE Sébastien, délégué de la Vallée du Rhône, a informé la présidente qu'il ne pourrait pas continuer à assurer son poste de délégué, pour raisons personnelles.

Il aidera, si besoin, son(sa) remplaçant(e) dans l'organisation des épreuves de travail.

Le comité, conscient de l'implication visionnaire du délégué actuel, veut rechercher la meilleure solution pour assurer une continuité harmonieuse de cette délégation.

Deux solutions sont possibles : un appel à candidature parmi les adhérents de la Vallée du Rhône ou la fusion avec une délégation voisine.

7 – Délégation ATLANTIQUE :

La déléguée actuelle, estimant ne plus pouvoir assurer son poste pour raisons personnelles, a exprimé à notre présidente son intention de démissionner.

Jocelyne SCHOEN, avertie par message électronique, attend un courrier officialisant la vacance.

8 – Trésorerie :

Le trésorier, Gérard BERNIER a informé le 28/02/2023, par message électronique comportant les preuves, tous les membres du comité, des difficultés rencontrées avec plusieurs délégués.

Les bilans comptables doivent être envoyés par le trésorier aux censeurs pour certification avant présentation au vote des adhérents présents en AG pour quitus.

Auparavant, il doit contrôler et valider les bilans financiers des délégations.

L'article 3 du règlement intérieur du CAT spécifie : « Au 31 janvier suivant, le délégué devra envoyer au trésorier de l'association, un bilan de ses activités de l'année écoulée ainsi qu'un compte rendu financier ».

Malgré les mails du trésorier des 18/12/2022, 30/01/2023 et rappel du 14/02/23, associé à des appels téléphoniques ou messages vocaux, plusieurs bilans 2022 ne lui ont pas été remis.

Ne pouvant attendre indéfiniment la réception des bilans retardataires, il demande au comité son aval pour une dernière relance par LRAR+LS, avant de prévoir une mise sous tutelle des délégués récalcitrants.

Plusieurs membres du comité semblent très étonnés, questionnent le trésorier sur ses alertes aux déléguées incriminées et argumentent pour une ultime relance en douceur !
Jocelyne SCHOEN accepte de contacter les déléguées en cause pour les motiver à fournir au trésorier leur bilan 2022 dans les plus brefs délais.
Gérard BERNIER informe le comité qu'il va envoyer rapidement aux censeurs les bilans reçus et contrôlés avec explications et preuves de la problématique.

9 – Expositions :

A – Stéphanie MELZER va publier les feuilles d'engagement des RE de Goussainville et Osthouse sur la page FB du CAT national.

B – La RE d'Ambes est compromise en son lieu prévu consécutivement à l'élection tardive du maire de cette localité.

Ne voulant pas risquer une annulation de la RE, le délégué Aquitaine projette l'organisation sur un site de la fédération de la chasse. Une réponse arrivera rapidement.

C – La tarification de chaque engagement des RE est augmentée de 1 €.

D – Une réunion des délégués, en présentiel, est programmée le 6 mai 2023, veille de la NE, dans les locaux de la manifestation.

Les délégués absents pourront la suivre et y participer en réunion téléphonique.

Les délégués présents pourront participer avec leur conjoint au dîner du samedi soir.

E – Sur demande de la déléguée Sophie SANTI, organisatrice de la NE 2022, le comité confirme l'invitation des juges à l'honorariat, Mme Annie LAVAL DUBOUL et Mrs Antoine RAMIREZ, Henri GUILLET L'HERMITTE, à cette manifestation et au dîner du club.

F – Le responsable de la commission expositions, Jean-Louis JACOBS, va envoyer un message électronique aux délégués pour connaître leurs vœux d'organisation de la NE 2024.

G – Pour accueillir l'exposition de la WUT et du centenaire du CAT, en 2025, Jocelyne SCHOEN a obtenu un rendez-vous dans un grand club canin à Haguenau. Elle va l'honorer pour apprécier la faisabilité de l'organisation qui serait en extérieur.

10 – Espace CGA sur le site CAT :

La nouvelle grille de sélection de la classe travail pour le CGA a été créée par Michel BONNET.

Une discussion s'engage pour décider dans quelle partie du site la poser : exposition ou utilisation ?

Le secrétaire général propose de mettre une information dans chacune de ces 2 sections et lien de renvoi sur une page dédiée au CGA avec réglementation et grille de sélection des différentes classes.

11 – Election du 08/05/2023 :

A – Le devis de Mme LAVERGNE sera à actualiser dès la clôture des candidatures.

B – Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est le 03/03/2023, cachet de la poste faisant foi.

Une attente de 8 jours sera à observer, avant dépouillement, pour un retard possible d'acheminement.

C – Le lieu et la date du contrôle des candidatures par les membres de la commission des élections doit être défini entre eux par échange téléphonique.

D – Compte-tenu des obligations liées aux procédures de vote, la date limite de paiement du renouvellement de la cotisation 2023 est fixée au 31/03/2023, date de la poste faisant foi.

E – La liste des adhérents arrivés en couple pour 2023 ou n'ayant pas cotisé en 2022, ne pouvant donc pas voter, sera transmise à Mme LAVERGNE avec le listing des votants pour lui permettre d'effectuer correctement les envois du matériel de vote.

F – Cette même liste sera adressée à l'étude d'huissier MANFREDI de Narbonne, chargée de la réception des enveloppes contenant les bulletins de vote.

12 – Livret Teckel :

La dernière réunion a permis une simplification de compréhension en modifiant certains termes pensés trop techniques.

Une mise en page sur docx est en réalisation avant d'être envoyée aux membres de la commission pour derniers ajustements et incorporation de photos.

Une réunion est à prévoir le 15/03 ou 22/03 selon la disponibilité des membres.

13 – Portail SCC :

Michel BONNET n'a pas pu avancer correctement.

Il ne lui est plus possible de travailler avec Jacques DAUDIER par manque de confiance.

En revanche, sa collaboration avec Elodie JACOPS perdurera.

14 – Travail :

A – Coupe de FRANCE de broussaillage sur petit gibier :

Elle est programmée les 7 et 8/10/2023 à Lanty.

Colette DAUDIER qui avait été désignée coordonnatrice de l'organisation pour le CAT nous demande de reprendre le dossier car elle ne se sent pas capable de le gérer dans de bonnes conditions.

Marie-Hélène DEJEAN déclare pouvoir récupérer le dossier de l'organisation 2022. Dès réception, elle le transmettra à la présidente pour information. Elle nous indique que l'organisation de la Coupe est bien rodée depuis des années par la CTTOR de la SCC. Une réunion de cette commission doit se tenir le 14/03/2023 pour en traiter.

B – Trophée National Stöber :

Une réunion téléphonique avec l'équipe organisatrice est prévue le 02/03.

C – Résultats d'épreuves sur Lof select :

Le paramétrage relatif à la saisie des épreuves 2021 et 2022 demandé à la SCC a été en partie résolu par le service informatique de celle-ci. La SP/K du 11/11/2021 et des TC à Goussainville du 19/06/2021 puis 10/07/2021 ont été saisis. Toutefois, si les corrections de paramétrage des Wa 2022 ont bien été effectuées, celles de 2021 restent en attente.

Les résultats des épreuves KschIH et KspN des 18 et 19/06/ 2022 ne peuvent pas être saisis sur le site de la SCC, les fichiers de résultats ne sont toujours pas parvenus au club.

D – L'introduction au règlement des épreuves d'utilisation est mise à jour des décisions prises par le comité depuis 3 ans.

Elle est déposée dans le Drive Délégués. Ils devront la joindre au règlement envoyé aux concurrents engagés dans les épreuves d'utilisation qu'ils organisent.

A fin d'information à tous les adhérents, la prochaine newsletter contiendra également l'introduction au règlement

E – Le comité décide la nomination au statut de juge formateur des juges d'utilisation suivants :

- Isabelle ZIEGLER
- Pascal MAROT
- Christophe VIEL

- Nathalie BONNET
- Marie-Hélène DEJEAN

15 – Auracle :

De grandes avancées ont été réalisées par M. Paul LAGET et Jacques DAUDIER suite aux différentes réunions.

La présidente nous demande d'approuver le paiement du montant partiel de la facture Allyn, consécutive aux travaux effectués.

Michel BONNET exige de récupérer l'ancien fichier et le logiciel avant tout paiement.

Jocelyne SCHOEN va contacter M. LAGET à ce sujet.

16 – Questions diverses :

A – Information dans revue :

Stéphanie MELZER va produire un article sur la prévention des pathologies et de l'hygiène dentaires, également sur les vibrisses suite aux déboires rencontrés par des exposants français lors d'expositions canines en Allemagne.

B – Newsletter :

Une newsletter doit être envoyée dans les prochains jours pour informer les adhérents des dernières évolutions d'utilisation, des challenges beauté, travail et beauté/travail plus les CR de comité des 20/09/2022, 22/10/2022, 21/11/2022 et 21/12/2022 et une dernière relance d'adhésion.

C – Classe travail en exposition :

Suite à une réclamation, pour obtenir un certificat de la SCC permettant l'engagement en classe travail en exposition, le demandeur doit indiquer la date et le lieu de l'épreuve d'utilisation où le Teckel a obtenu un 3ème prix minimum.

Sur le formulaire, il y a lieu de transformer le mot « chiot » en « chien ».

Michel BONNET fera une réponse par mail.

D – Demande de M. BLEMUS :

M. BLEMUS a formulé une demande pour commencer un cursus de juge de conformité au standard, auprès de notre club.

Un courrier de refus lui sera transmis.

Fin de réunion : 24H00.

Le secrétaire général

Gérard Bernier

La Présidente

Jocelyne Schoen